



L'éco-conception des emballages

L'éco-conception consiste en l'intégration de critères environnementaux dès la phase de conception des produits afin d'en diminuer les impacts tout au long du cycle de vie.

Le but est de prélever moins de ressources, d'éviter l'utilisation de substances nocives, d'utiliser des ressources gérées durablement et bien sûr d'être recyclable et intégrer du recyclé.

Les entreprises sont en première ligne pour développer l'éco-conception. La majorité a déjà intégré la réduction de poids des emballages, permettant de concilier économie et environnement. Plusieurs acteurs (l'ADEME, diverses ONG, Cotrep - Cerec, Citeo...) proposent un accompagnement des entreprises souhaitant mettre en œuvre une notion plus large d'éco-conception de leurs emballages. Elles sont également incitées financièrement à éco-concevoir leurs emballages ménagers via la tarification de Citeo, l'éco-organisme en charge de la filière (cf. encadré).



Citeo est l'organisme à but non lucratif agréé par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner le tri et le recyclage du papier et des emballages ménagers en France. Partenaires depuis 2012, France Nature Environnement et Citeo travaillent à l'appropriation des enjeux et du fonctionnement de cette filière ainsi qu'à la sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion de la ressource, de tri et de recyclage.

Chiffres clé (2017)

68 % Taux de recyclage des emballages



26 % Taux de recyclage global des emballages plastiques



57% bouteilles et flacons plastiques



4% autres emballages plastiques



source : CITEO

Comment inciter à l'éco-conception ?

Citeo accompagne les entreprises depuis la recherche de solutions jusqu'à leur mise sur le marché, en 3 étapes de développement.

Par la recherche et développement (R&D)

Il s'agit en premier lieu de mener des études pour identifier et évaluer les facteurs ayant un impact environnemental négatif, puis d'étudier les alternatives permettant de diminuer ces impacts et enfin de tester leur mise en œuvre en prototype puis à échelle industrielle.

Citeo mène des études et des projets R&D sur fonds propres, allant de l'état des lieux des emballages sur le marché et des contraintes des industriels vis-à-vis des produits emballés à la production de protocoles de test de recyclabilité et à l'amélioration continue de la connaissance sur la recyclabilité des emballages.

Les principaux chantiers actuels sont :

► **l'amélioration de la recyclabilité des emballages en plastique¹**, avec des projets développés par des entreprises, visant principalement à passer à des emballages mono-résines et recyclables, et à intégrer plus de matière recyclée dans leurs produits. Quelques exemples :

- Un fabricant de produits culinaires déshydratés a développé un emballage mono-matériau 100 % PP, pour remplacer son emballage complexe composé de 3 matériaux
- Un transformateur de fruits a supprimé la couche d'aluminium dans ses gourdes de compotes
- L'évolution de la barquette d'emballage de charcuterie vers une solution mono-résine PET. Un autre projet concerne les opercules
- Le travail sur des colorants de substitution au noir de carbone², détectable en centre de tri
- La réduction à la source du poids des bouteilles en PET

► **l'étude d'alternatives à l'utilisation d'huiles minérales sur les papiers et les cartons**

Un appel à projet éco-conception a été lancé en octobre 2018, afin de poursuivre les travaux sur la recyclabilité des emballages et d'accompagner des projets liants éco-conception et réemploi.

Par la diffusion des connaissances et l'accompagnement des entreprises au quotidien

- **Diffusion de bonnes pratiques et partage des résultats des études et des projets**, via la mise à disposition de guides et outils en ligne, dont [le guide d'éco-conception sur la recyclabilité des emballages plastiques](#).
- **Services d'accompagnement personnalisé** :
 - Diagnostic du système d'emballage réalisé par un expert sur le site de production, avec des recommandations d'optimisation environnementale et économique
 - Avis sur la recyclabilité des emballages, sur la base des connaissances acquises avec la R&D ou lancement de nouveaux essais
- **Formations en ligne** (webinars) consacrées à l'éco-conception, la recyclabilité, l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), etc. Ex. : enseignement en ligne sur l'éco-conception appliquée à l'emballage ménager développé par l'école Centrale Lyon et Citeo
- **Guides de recyclabilité** COTREP et CEREC, et possibilité de rencontre de ces experts.



Outils et accompagnements Citeo

- **Le Bilan Environnemental des Emballage (BEE)** : logiciel permettant d'analyser le cycle de vie de l'emballage, de déterminer son impact environnemental et d'identifier et valider des pistes d'éco-conception concrètes.
- **Le Test de la REcyclabilité de l'Emballage (TREE)** : application qui vérifie la recyclabilité de l'emballage en fonction des matériaux, encres, colorants, colle utilisés, et propose des choix alternatifs pour améliorer la recyclabilité, et éviter les perturbateurs de tri ou de recyclage.
- **Le Facilitateur d'Eco-conception En Ligne (FEEL)** permet d'obtenir un plan d'actions éco-conception personnalisé et d'être accompagné dans sa mise en œuvre.

¹ Voir aussi la fiche « recyclage des emballages plastique »

² Les emballages sombres contenant du noir de carbone ne sont pas détectables par les rayons infrarouges des machines de tri optique, et ne pourront donc pas être recyclés. A noter que l'utilisation de barquettes noires est un choix marketing, censé répondre à la demande du client.

Comment inciter à l'éco-conception? (suite)

En incitant le marché à évoluer, principalement via le tarif

Chaque emballage paie une contribution afin de participer au financement de sa fin de vie. La contribution étant fonction du poids de l'emballage, cela constitue un premier facteur incitatif à la réduction en poids.

- ▶ **L'éco-modulation** : Citeo coordonne un comité « éco-conception et éco-modulation »³ qui permet de partager des bonnes pratiques, proposer des axes d'études et faire des propositions de critères et de niveaux de modulation des contributions sur des critères d'éco-conception.

Des **bonus** sont ainsi accordés aux emballages pour :

- réduction du poids ou du volume
- amélioration de la recyclabilité
- utilisation de plastiques recyclables

A contrario, des **malus** sont appliqués aux emballages :

- perturbateurs de tri ou de recyclage
- qui sont à trier mais n'ont pas de filière de recyclage
- faits en PET avec des opacifiants minéraux (cf. cas des bouteilles de lait)
- avec des encres à base d'huiles minérales (papiers-cartons)

- ▶ **L'intégration de matière recyclée** : Dans la grande majorité des cas, les entreprises sont intéressées pour utiliser des matières issues du recyclage et ils font face à une offre de recyclé qui n'est pas suffisante, en quantité ou en qualité. Par exemple dans les plastiques, seul le PET peut à date revenir dans l'emballage alimentaire et l'emballage cosmétique.

Citeo incite les recycleurs à innover sur la production de recyclé répondant aux cahiers des charges, notamment sanitaires, pour utiliser plus de recyclé dans l'emballage. Citeo proposera en 2019 un bonus pour l'intégration de PE recyclé dans les emballages non alimentaires, car il s'agit du seul plastique à date où on a besoin de tirer la demande en recyclé.

- ▶ **Les engagements volontaires** : Citeo expérimente des engagements volontaires sectoriels avec ses clients pour faire basculer des marchés entiers vers des solutions éco-conçues. C'est important quand l'éco-conception entraîne des surcoûts et qu'un acteur seul perd en compétitivité s'il bascule sur la solution d'emballage plus coûteuse. Un engagement volontaire a été signé par la distribution et les entreprises des produits traiteurs pour sortir de certains colorants noirs qui réduisent l'efficacité du tri optique et de facto du recyclage.

³ FNE participe à ce comité



Les préconisations de France Nature Environnement

- Inciter à réduire drastiquement les emballages en plastique non recyclables mis sur le marché afin d'atteindre l'objectif des 100 % de plastiques recyclés, notamment en augmentant fortement le niveau des malus pour plastiques non recyclables.
- Veiller à la progression régulière et à l'atteinte des objectifs d'intégration de matière recyclée, ce qui permet de boucler la boucle de l'économie circulaire, en fournissant ainsi un débouché pérenne pour les emballages collectés.
- Veiller à l'identification, l'étude des alternatives et la limitation de l'utilisation de substances nocives dans les emballages. Notamment, identifier la présence et étudier les impacts possibles des nanos.
- Rendre visibles, par exemple sur un site internet, les bonus-malus appliqués sur les produits, afin de pouvoir orienter le choix des consommateurs sur des critères autres que le prix.
- Intégrer des critères d'éco-conception pour l'attribution des crédits d'impôt-recherche (CIR).

Aller plus loin

- Présentation des outils d'éco-conception en ligne Citeo <https://www.citeo.com/eco-concevoir>
- Diagnostic du système d'emballages <https://www.citeo.com/actualites/le-diagnostic-de-vos-emballages-sur-site-industriel>
- Tarifs Citeo pour les contributions http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/files/resources/tarif_2018_citeo_septembre_2017.pdf
- / Présentation des bonus – malus https://tree.citeo.com/fr-FR/bonus_malus
- Comités techniques spécialisés : COTREP (emballages en plastique) <http://www.cotrep.fr> et CEREC (Comité d'évaluation de la recyclabilité des emballages papier-carton) <http://www.cerec.fr> – avis du CEREC <http://www.cerec-emballages.fr>

Liens dans le texte - Pour accéder plus facilement aux liens vous pouvez consulter cette fiche en ligne sur le site de FNE

- Guide d'éco-conception sur la recyclabilité des emballages plastiques. http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/cotrep_guide_recyclabilite_2017_web.pdf

